

La pénurie d'énergie en France le prouve : la loi de sortie du nucléaire allemande est un exemple à suivre !

Traduction de l'allemand par Charlotte Mijeon

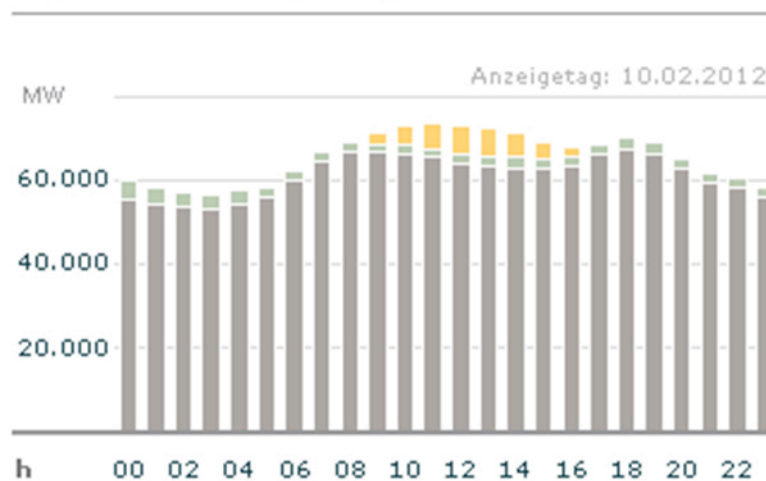
Le photovoltaïque couvre la pointe et stabilise le réseau électrique - le soutien à la filière en Allemagne a fait ses preuves.

Berlin, le 10 février 2012. Pour un approvisionnement énergétique qui préserve l'avenir dans l'Union Européenne, il n'y a pas d'alternative à l'installation massive d'installations productrices d'énergies renouvelables. Cela vaut aussi bien pour l'Allemagne que pour les autres États-membres. La thèse d'une déstabilisation du réseau électrique annoncée par le conseil économique de la CDU est aujourd'hui contradictoire avec la réalité des échanges électriques franco-allemands.

Depuis son entrée en vigueur il y a douze ans, la loi allemande sur les énergies renouvelables s'est révélée un instrument fiable pour le renforcement de la filière. Maintenant, près de 20 % de la consommation d'électricité provient de sources renouvelables. "Jusqu'ici, il n'y a aucun indice d'une menace pour la stabilité du réseau électrique du fait du développement des énergies renouvelables", souligne Philipp Vorher, directeur de l'Agence des Énergies Renouvelables allemande.

Il réfute ainsi les suppositions exprimées par le Conseil Économique de la CDU lors d'une conférence de presse ce jour à Berlin. "Cet hiver, c'est plutôt l'Allemagne qui livre du courant à la France, afin de décharger le réseau électrique qui y est relativement peu flexible et fortement dépendant du nucléaire", déclare Vorher. En outre, la production photovoltaïque décentralisée contribue à équilibrer et stabiliser le réseau allemand, tandis que la France, avec ses grosses unités de production centralisées, est en permanence à la limite du black-out ces jours-ci. L'importance du photovoltaïque est mise en évidence par les données de la bourse d'électricité de Leipzig (www.transparency.eex.com), et sa courbe de puissance est également visible en ligne (www.sma.de/de/news-infos/pv-leistung-in-deutschland.html).

Geplante Produktion (Strom)



Source : EEX

Il est faux de dire que l'Allemagne fait cavalier seul en ce qui concerne la politique énergétique européenne. Le but de l'Union Européenne est pourtant bien de parvenir à couvrir 20 % de ses besoins grâce aux énergies renouvelables. La manière dont cet objectif doit être atteint est du ressort des États membres eux-mêmes. "La politique de "cavalier seul" de l'Allemagne, agitée comme un chiffon rouge, mène en fait à ce que l'Allemagne puisse fournir tout les jours du courant à ses voisins même au plus fort de l'hiver, et ce bien plus régulièrement qu'elle n'en importe", précise Philipp Vorher.

Des tarifs de rachat dans près de 20 États-membres

La loi sur les énergies renouvelables, avec ses tarifs de rachat pour le courant renouvelable, s'est révélée un très bon outil pour accélérer la croissance des énergies renouvelables. Depuis sa mise en oeuvre, près de vingt États-membres s'en sont inspiré et ont adopté un système de rachat. Cependant, seuls trois États-membres ont adopté un système de quotas tel que celui plébiscité, entre autres, par la Commission des Monopoles allemandes. Le succès de la loi sur les énergies renouvelables a donné raison à ses défenseurs : par exemple, au niveau européen, 93 % des installations éoliennes installées après 1997 ont été érigées dans des pays dotés de tarifs de rachat. Pour les installations de biomasse, ce taux est de 60 %.

Même en ce qui concerne la sortie du nucléaire, l'Allemagne n'est pas un cas d'exception. Des pays comme l'Italie, l'Autriche et la Belgique veulent également renoncer au nucléaire pour leur futur approvisionnement énergétique, ou le font même déjà. Et depuis peu, la Cour des Comptes françaises pointe du doigt le flou des coûts de construction de futures centrales nucléaires.

Contact :

Agence des Énergies Renouvelables

Alexander Knebel

Attaché de presse

Tél : + 49 (0)30 200 535 52

Mail : a.knebel@unendlich-viel-energie.de

www.unendlich-viel-energie.de